

**CONTRÔLE SUR PIECES DE L'EHPAD « LA SOURCE »**

**JUIN 2023**

**TABLEAUX DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DÉFINITIVES**

TABLEAU 1 : SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS

Thématique	N° Prescription (N° Ecart et/ou remarques)	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Gouvernance	Prescription 5 (Écart n°5)	Lancer une réflexion portant sur l'augmentation nécessaire du temps de travail du médecin coordonnateur afin de l'adapter au nombre de résidents accueillis, dans le respect de la réglementation (article D312-156 du CASF).	1 an	Le cas échéant, contrat ou avenant au contrat de travail du médecin coordonnateur

TABLEAU 2 : SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS

Thématique	N° Recommandation (N° Remarque)	Contenu
Gouvernance	Recommandation 1 (Remarques n°1, 3 et 4)	Élaborer une fiche de poste nominative pour chaque professionnel de l'établissement y compris la directrice, le médecin coordonnateur et la cadre de santé afin de fixer clairement les responsabilités de chacun en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance – ANESM décembre 2008 ».
Gouvernance	Recommandation 2 (Remarque n°2)	Mettre en place des réunions régulières de l'équipe de direction.

Thématique	N° Recommandation (N° Remarque)	Contenu
Ressources Humaines	Recommandation 3 (Remarque n°5)	Élaborer une procédure d'accueil et d'accompagnement des nouveaux personnels et des remplaçants afin de faciliter leur intégration au sein de l'établissement et leur adaptation aux résidents, dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS .
Ressources Humaines	Recommandation 4 (Remarque n°6)	Mettre en place un compagnonnage pour les nouveaux arrivants.
Gestion des risques	Recommandation 5 (Remarque n°7)	Élaborer et diffuser auprès du personnel des procédures de signalement des faits de violence et de maltraitance sur les résidents spécifique à l'EHPAD et aux populations accueillies.
Gestion des risques	Recommandation 6 (Remarque n°8)	Mettre en place au sein de l'établissement une formation spécifique portant sur la thématique de la maltraitance et associant professionnels de l'établissement, bénévoles et intervenants libéraux en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et la lutte contre la maltraitance - Décembre 2008 ».